

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

AIN

----

CANTON

GEX

----

**Commune de**

GRILLY

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2013 À 20H30**

Présidence : Jean-Pierre MOSSIERE, Maire de Grilly

Secrétariat de séance : Monique BERRIA

Présents : Jean-Pierre MOSSIERE, Gilbert BAYS, Monique BERRIA, Denis GAVILLET, Hubert PERROUSSET, Daniel BADAUT, Hugues-Olivier BORES, Jacky BOZON, Catherine DE VIALET, Judith HEBERT, Marie-Angèle MANN, Denis MUGNIER, Nathalie MAILLARD, Marie VIBERT ;

Procuration : Eric GENDRE (à Marie-Angèle MANN) ;

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/05/2013.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### **0 - Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 08/04/2013.**

Le président de séance, Jean-Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal 08/04/2012.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

### **1 - DÉLIBÉRATION n°1 : Révision simplifiée / Secteur « chemin des pins »**

Suite à l'approbation du PLU le 5 mars 2012 par délibération n°2012-03, la mairie a été saisie de plusieurs recours contentieux déposés contre le PLU.

Par délibération n° 2012-19 du 04/06/2012, le Conseil municipal a décidé la création d'un groupe de travail pour suivre l'avancée des dossiers de recours.

Monsieur le Maire, assisté de ce groupe de travail, a sollicité l'avis des services de la DDT, puis l'avis de Monsieur le Sous-Préfet pour envisager une solution portant sur le recours et les questions soulevées à propos de la parcelle AN51 du secteur du chemin des Pins.

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre une concertation relative à la parcelle AN51 du secteur du chemin des pins (Hameau de Mourex), compte-tenu de :

- la modification de zonage du secteur « chemin des pins », enregistrée dans le PLU, approuvé par délibération n°2012-03 en date du 5 mars 2012 ;
- l'avis émis par le Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique sur la parcelle AN51 ;
- la constructibilité réalisée en totalité sur les parcelles du secteur « chemin des pins » à l'exception de la seule parcelle AN51 ;
- des efforts notables de la municipalité pour la préservation des espaces protégés dans son document d'urbanisme ;
- la conjoncture économique actuelle et afin de limiter les conséquences économiques et financières pour cette seule parcelle ;

- du recours engagé au Tribunal Administratif contre la Commune portant uniquement sur la seule parcelle AN51.

Monsieur le Maire informera le Conseil municipal des dernières données permettant aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre d'une révision simplifiée du PLU portant sur la parcelle AN51.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 15                              CONTRE : 00                              ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

## **2 - DÉLIBÉRATION n°2 : Jury d'assises – Constitution du jury pour l'année 2014**

Dans le cadre de la constitution du jury d'assises, des citoyens français sont tirés au sort pour participer aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes.

Par arrêté, le Préfet fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain qui servira de référence.

La liste ainsi constituée, de toutes les personnes tirées au sort, permettra ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitudes requises, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

En ce qui concerne la commune de Grilly, il conviendra de procéder au tirage au sort, dans la liste électorale de la commune, de DEUX habitants de Grilly de moins de 70 ans et de plus de 23 ans.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder au tirage au sort du nom de deux habitants de Grilly pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort et vérification des conditions requises, désigne :

- 1) L'électeur, inscrit au 6<sup>ème</sup> rang de la page 7 de la liste électorale générale 2013, et
- 2) L'électeur, inscrit au 1<sup>er</sup> rang de la page 15 de la liste électorale générale 2013,

comme jurés d'assises pour l'année 2014 ; ceux-ci seront informés de leur désignation et leurs coordonnées seront transmises au Parquet.

## **3 - DÉLIBÉRATION n°3 : Subvention aux associations n°3**

Depuis le vote du budget primitif et des premières subventions accordées aux associations, une nouvelle demande a été transmise.

Ainsi, l'association grillerande FRAKASS CO, après dissolution en 2009, a été recréée pour « *favoriser l'expression et la promotion de la scène musicale du Pays de Gex* » ; à cette occasion, une demande de subvention de fonctionnement a été déposée pour la mise en route des prochaines activités de l'association.

Le Conseil municipal souhaite que l'association propose une programmation plus précise et plus avancée pour envisager l'attribution d'une aide financière. Le Conseil municipal reporte donc sa décision à l'année prochaine, à moins qu'un événement précis et concret soit programmé avant la fin de l'année 2013 ; alors une nouvelle demande de subvention pourra être sollicitée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas attribuer d'aide financière à cette première demande.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 15                              CONTRE : 00                              ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A RETIRÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

## 4 - Questions diverses :

### 4.1 Informations diverses :

Lycée international de Ferney et cours de langues pour les enfants de langue maternelle étrangère en classe primaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de mise à disposition de salle de classes ou de participation financière pour l'utilisation de salles du lycée international de Ferney-Voltaire au bénéfice des enfants, de langue maternelle étrangère, scolarisés dans les écoles primaires des communes. Chaque mardi après-midi les enfants quittent l'école primaire et vont suivre des cours dans leur langue maternelle afin de les préparer à entrer dans la section internationale du collège-lycée de Ferney-Voltaire à la fin du cycle primaire. La participation financière sollicitée pour l'année 2013-2014 n'est pas très importante car elle ne concerne que 3 enfants de Grilly ; cependant, le Conseil municipal estime que cette demande répond à des besoins particuliers qui ne bénéficient pas à l'ensemble des enfants de Grilly scolarisés en classes primaires (38 enfants grillerands en 2012-2013). Il sera répondu négativement à la sollicitation du proviseur, Monsieur Brech.

Construction du Centre Technique Municipal (CTM) :

Monsieur le Maire fait part des propositions reçues et fait circuler les plans et croquis proposés. Cependant, il manque encore une version de local avec un toit plat de l'un des architectes. Les dossiers complets seront revus et comparés lors de la prochaine commission travaux.

Signalétique des activités dans le bourg :

Catherine de VIALET fait le point sur les démarches effectuées auprès des commerces et acteurs économique du Bourg pour la normalisation et l'harmonisation des panneaux publicitaires directionnels. Selon les réponses des uns et des autres, les panneaux pourront être commandés la semaine prochaine pour une installation souhaitée fin mai-début juin. Catherine de VIALET est satisfaite de ce projet qui a reçu un accueil majoritairement favorable.

Salle des fêtes :

Monique BERRIA mentionne le repas des Anciens qui s'est déroulé dimanche 5 mai à la salle des fêtes et en profite pour rappeler que les rideaux, installés juste avant cette occasion, conviennent parfaitement.

Par ailleurs, de nombreux conseillers font part de leur satisfaction quant à l'amélioration acoustique apportée grâce à l'étude réalisée fin 2012 et aux travaux effectués en début d'année.

### 4.2 Date des prochaines Commissions et du prochain Conseil Municipal :

Le prochain Conseil municipal est fixé au 03/06/2013 à 20h30.

La prochaine Commission Travaux, urbanisme est fixée au 27/05/2013 à 19h00.

Jean-Pierre MOSSIERE clôture la séance à 21h30.

Le Président de séance  
Jean-Pierre MOSSIERE

Le Secrétaire de séance  
Monique BERRIA